

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand DUMAINE, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} avril 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. DUMAINE, BRUNEL, GRARE, DUBURE, GUCHE, FÉVRIER, BATTEUR, CARON, BOULONGNE, DETOUT, DEVIGNE, SORET, TRIPLET, TRIQUET.

Madame Annette DETOUT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance,

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler quant au contenu du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 19 mars 2019.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents sans modification.

DEMANDE DE SUBVENTION

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par « AFMTÉLÉTHON ».

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE **CONSTRUCTION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le Maire d'Isques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122-22.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé ;

CONSIDÉRANT le besoin de la commune de souscrire à une assurance dommages ouvrage relative au marché de construction d'une maison des associations qui couvrira sur une période de 10 ans à compter de la réception de l'ouvrage, la réparation des dommages ;

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De conclure à l'issue d'une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, un marché d'assurance « dommages ouvrage » de la construction d'une maison des associations avec GROUPAMA Nord Est.

Article 2 :

Le montant de l'offre de base s'élève à 9.815,90 €

Le montant de l'option tous risques chantier s'élève à 2.227,01 €

Soit un montant total de 12.042,91 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
COMPTE DE GESTION 2018
AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018
(délibération unique)

Le 8 avril 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOULONGNE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Bertrand DUMAINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultat reporté		420.600,83	183.704,08		183.704,08	420.600,83
Part affectée à investissement				183.704,08		183.704,08
Opérations de l'exercice	816.651,36	994.665,33	297.006,65	96.170,40	1.113.658,01	1.090.835,73
Totaux	816.651,36	1.415.266,16	480.710,73	279.874,48	1.297.362,09	1.695.140,64
Résultat de la clôture		598.614,80	183.704,08			397.778,55
	Besoin de financement		200.836,25			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		186.050,00			
	Restes à réaliser RECETTES		102.700,00			
	Besoin total de financement		284.168,25			
	Excédent total de financement					

Constate les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de la part ni observation ni réserve,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

200.836,25

 au compte 1068 (recette d'investissement)

397.778,55

 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

VOTE DU TAUX DES TAXES
Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des bases d'imposition des taxes d'habitation et foncières, adressé par les services fiscaux pour l'année 2019 et qui se décompose de la façon suivante :

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2018	TAUX 2018	BASES PREVISIONNELLES 2019	PRODUIT FISCAL
Habitation	873.832	24,54	893.500	219.265
Foncier Bâti	1.344.219	23,22	1.354.000	314.399
Foncier non Bâti	36.792	37,79	37.100	14.020
				547.684

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir fixer le nouveau taux de chaque taxe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal opte pour le maintien des taux :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2019	TAUX FIXE (en %)	PRODUIT CORRESPONDANT
Habitation	893,500	24,54	219.265
Foncier Bâti	1.354.000	23,22	314.399
Foncier non Bâti	37.100	37,79	14.020
			547.684

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture des crédits à inscrire en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes.

Il donne lecture des crédits à inscrire en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2019 voté par chapitre, tel qu'il est proposé et qui peut s'établir de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1.357.578,55	1.357.578,55
Section d'investissement	2.658.780,00	2.658.780,00

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJET
SPÉCIFIQUE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE (FIPD) POUR LA SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES POUR 2019
INSTALLATION D'ALARMES, VIDEO PROTECTION AU GROUPE
SCOLAIRE, SES ABORDS ET MAISON DES ASSOCIATIONS**

Dans le cadre d'une coopération renforcée entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieure et de la recherche et le ministère de l'intérieur, un abondement exceptionnel des crédits du FIPD a été décidé en 2016 afin d'accompagner les collectivités territoriales et les établissements privés sous contrat ou non dans la mise en sûreté des établissements scolaires.

Pour achever la réalisation de cet engagement du gouvernement d'y consacrer 50 M€, ce dispositif est reconduit en 2019 pour la 3^{ème} année consécutive.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal des installations intrusion dans le groupe scolaire « Abel Lombard » (maternelle et primaire), la bibliothèque, la garderie scolaire, la maison des associations – restaurant scolaire, le vestiaire ainsi qu'une vidéo protection aux abords (Maison des associations, restaurant scolaire).

Le coût du projet s'élève à 23.234,50 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✓ DONNE un accord pour la réalisation de ces travaux ;
- ✓ CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention de 80 % soit la somme de 18.587,60 € au titre du FIPD ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ce projet.

CHASSE À L'ŒUF 2019

Madame GRARE informe le Conseil Municipal de l'organisation de la chasse à l'œuf prévue le 24 avril 2019 après-midi pour les enfants de 2 à 7 ans inclus d'Isques ou scolarisés à Isques.

La date limite d'inscription est arrêtée au mercredi 17 avril 2019 inclus.

Le rendez-vous est fixé à 14 heures entre le terrain de camping et le terrain de foot.

L'animation prendra fin vers 16 h00.

Une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a été établie pour le prêt de deux structures gonflables.

Séance levée à 21H15

NOMS PRÉNOMS	SIGNATURES
BATTEUR Christelle	
BOULONGNE Jean-Marie	
BRUNEL Nelly	
CARON Brigitte	
DETOUT Annette	
DEVIGNE Jean-Louis	
DUBURE Annick	
DUMAINE Bertrand	
FEVRIER José	
GRARE Sylvie	
GUCHE Patrick	
SORET Gaëlle	
TRIPLET Denis	
TRIQUET Bernard	

